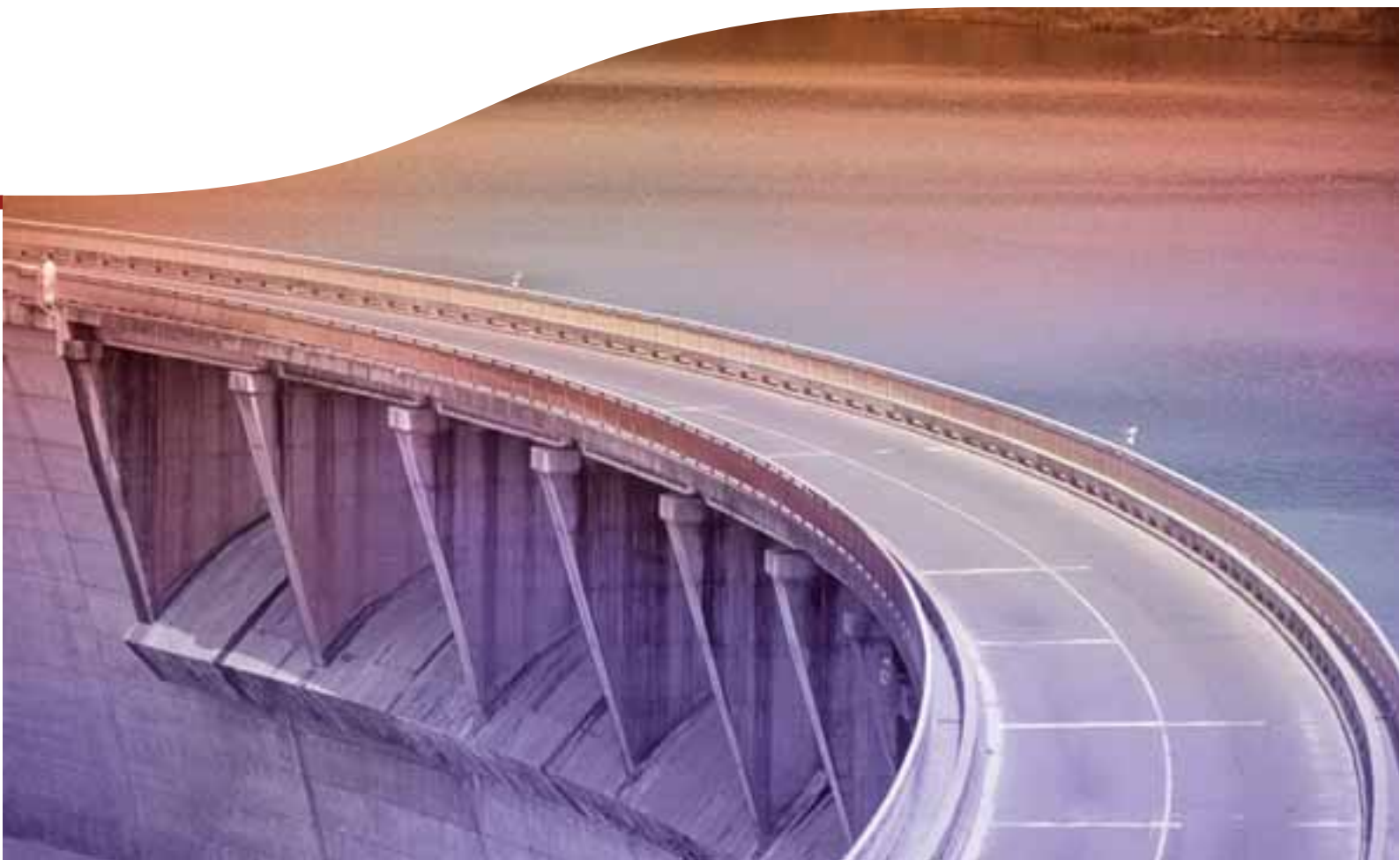


# Cardif Retraite **Entreprise**



L'ASSURANCE D'ÊTRE PROCHES



**CARDIF**

Une société de BNP PARIBAS

## *Cardif, un interlocuteur de référence*

*Acteur majeur sur le marché de l'épargne, Cardif, société de BNP Paribas, est depuis 1980 un interlocuteur de référence en matière de retraite collective.*

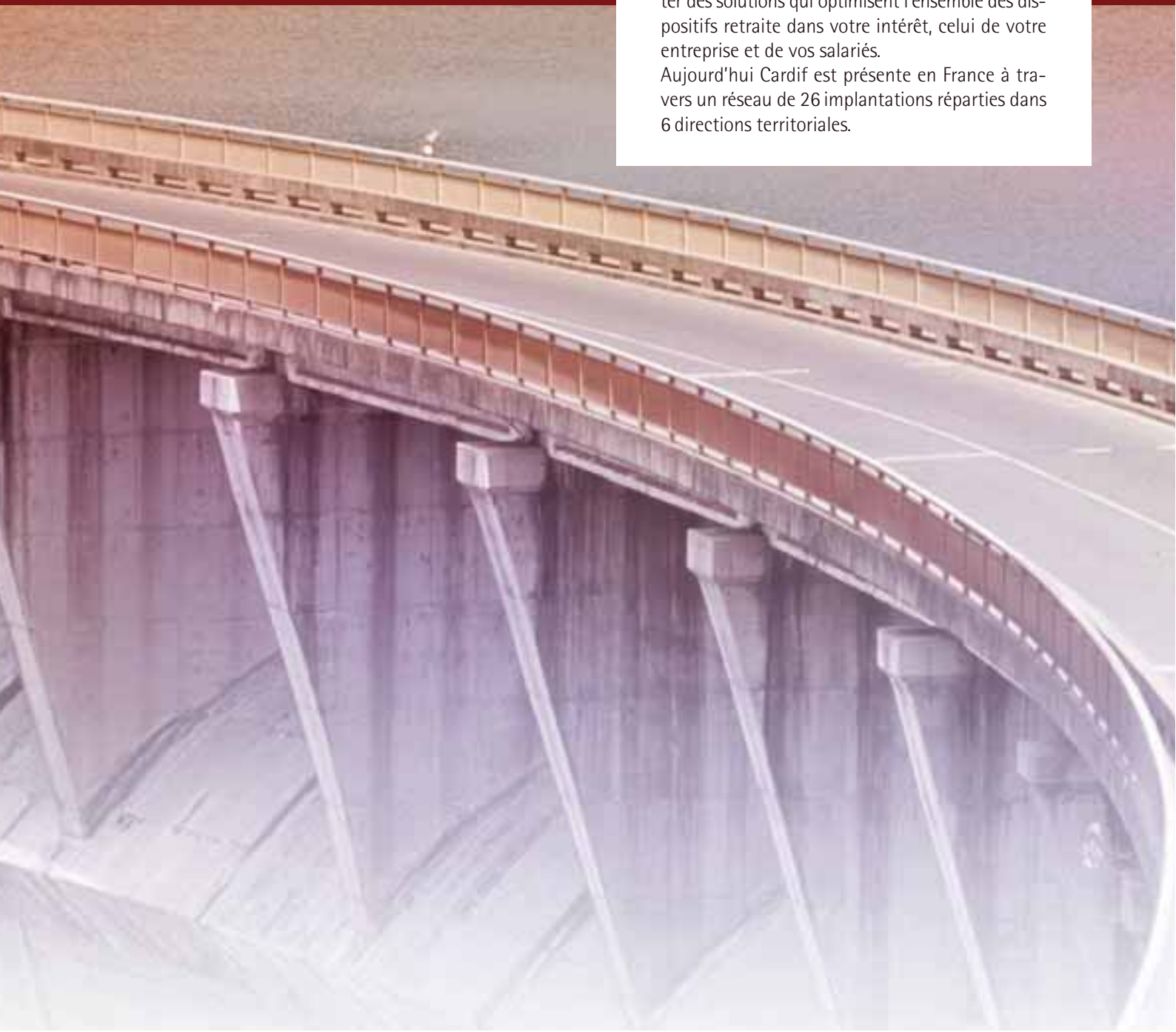
*4<sup>e</sup> acteur français sur ce marché, Cardif vous fait profiter au travers de sa gamme retraite, d'une expertise patrimoniale, juridique et fiscale reconnue.*

## **Votre Conseiller** **Une relation de proximité** **pour un conseil avisé**

Le développement historique de Cardif est fondé sur le partenariat. C'est pourquoi la compagnie souhaite préserver avec ses clients une relation de proximité grâce à l'expertise d'un Conseiller.

Nous sommes en effet convaincus que seul votre Conseiller peut, par une approche globale, apporter des solutions qui optimisent l'ensemble des dispositifs retraite dans votre intérêt, celui de votre entreprise et de vos salariés.

Aujourd'hui Cardif est présente en France à travers un réseau de 26 implantations réparties dans 6 directions territoriales.



# Répondez à une problématique retraite

Aujourd'hui c'est une certitude, il ne faut plus compter exclusivement sur les régimes de retraite obligatoires : les pensions tendent à diminuer pour l'ensemble des futurs retraités, alors que, dans le même temps, la durée de cotisation augmente.

Dans ce nouveau paysage, vous vous interrogez sur la stratégie retraite à adopter dans le cadre de votre entreprise.

Le contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies « Article 83 » permet de constituer, avec l'aide de l'entreprise, un complément de revenu versé à vie pour la catégorie de bénéficiaires désignée au contrat.

Cardif Retraite Entreprise vous offre ainsi l'opportunité de concilier objectifs de l'entreprise et intérêts des salariés.

## Cardif Retraite Entreprise

### Une pièce maîtresse de votre stratégie

Cardif Retraite Entreprise est un contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies relevant de l'article 83 du Code Général des Impôts.

Il vous permet, si vous êtes dirigeant salarié ou mandataire social, ainsi qu'à vos collaborateurs, de constituer avec l'aide de l'entreprise un complément de revenu régulier, versé à vie dès le départ à la retraite.

#### Cette solution d'épargne-retraite associe de nombreux avantages :

- Un environnement fiscal et social privilégié pour l'entreprise comme pour ses salariés
- Un dispositif catégoriel : liberté de mise en place pour l'ensemble du personnel ou pour une ou plusieurs catégories de salariés (cadres, non cadres...) selon votre stratégie
- Une épargne-retraite qui capitalise sur un compte personnel
- Trois options de gestion financière
  - Gestion à horizon
  - Gestion libre
  - Gestion sécurisée (fonds en euros)
- Une protection des proches renforcée avec la garantie décès plancher
- Un large choix d'options à la retraite avec la Rente personnalisée

# Un dispositif maîtrisé

Dans le cadre de votre politique sociale, vous souhaitez fidéliser tout ou partie de vos retraités à cotisations définies, vous avez l'opportunité de motiver vos collaborateurs en pour la retraite.

## Désignez les assurés bénéficiaires

Vous déterminez librement la catégorie homogène<sup>(1)</sup> et objective de salariés (cadres, non cadres...) assurés au contrat. Les mandataires sociaux peuvent également en bénéficier<sup>(2)</sup>. L'adhésion est alors obligatoire pour l'ensemble des salariés appartenant aux catégories homogènes définies.

## Fixez les conditions de financement

**Le financement du dispositif est, selon votre choix :**

- soit totalement pris en charge par l'entreprise,
- soit partagé entre l'entreprise et les salariés<sup>(3)</sup>.

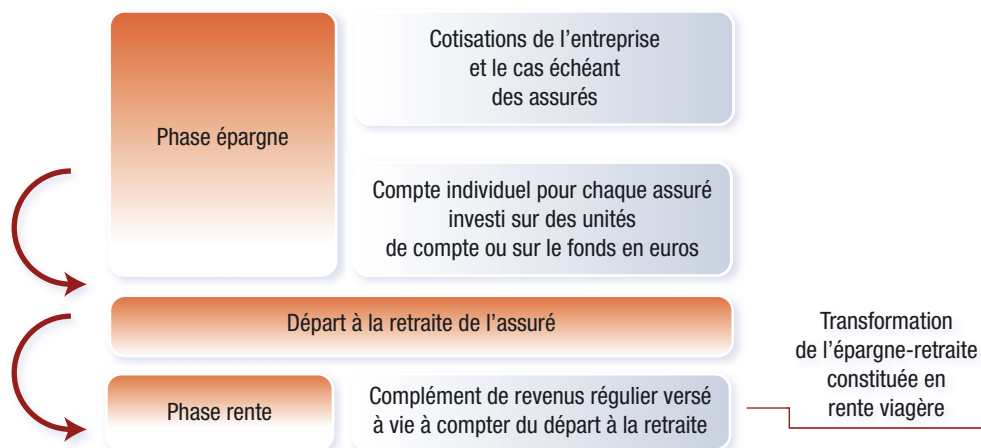
Le financement s'effectue, dans les deux cas, par le versement de cotisations trimestrielles sur la base d'un principe de cotisation uniforme pour l'ensemble des assurés d'une même catégorie.

## Déterminez les paramètres de calcul des cotisations

**Les cotisations peuvent être exprimées soit :**

- en pourcentage du salaire annuel brut de chaque bénéficiaire,
- en pourcentage d'une ou plusieurs tranches du salaire brut,
- en montant forfaitaire revalorisé en fonction du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS),
- en montant forfaitaire non revalorisé.

## Mécanisme de Cardif Retraite Entreprise



(1) Dans le respect des textes fiscaux et sociaux.

(2) Sous certaines conditions.

(3) Sous réserve d'un accord d'entreprise ou d'un référendum.



## BON à SAVOIR

Entièrement consacrée à la préparation de la retraite, l'épargne-retraite n'est pas disponible pendant la phase épargne. L'assuré ne pourra donc pas effectuer de rachat hors cas exceptionnels prévus par la réglementation. Au moment de son départ en retraite, l'épargne-retraite sera transformée exclusivement en rente soumise à l'imposition sur le revenu.

salariés ? Avec Cardiff Retraite Entreprise, contrat de leur constituant un complément de revenu personnel

## Pour l'entreprise

### Une politique sociale attractive

- Une réponse concrète à la problématique des retraites.
- Une rémunération différée, fiscalement avantageuse.
- Un outil de motivation et de fidélisation des salariés par l'apport d'un complément retraite.

## Pour le salarié

### Un complément de revenu appréciable

- Un complément de retraite financé intégralement ou en partie par l'entreprise.
- Une épargne-retraite qui capitalise tout au long de la carrière professionnelle sur un compte individuel et personnel.
- Des droits à la retraite réversibles et non soumis à l'impôt sur les successions.

### Des droits acquis quoi qu'il arrive

- En cas de départ de l'entreprise avant la retraite, **les droits à la retraite du salarié lui restent acquis**. Les cotisations cessent d'être dues par l'entreprise, mais l'épargne-retraite constituée sur le compte individuel du salarié continue d'être revalorisée chaque année jusqu'à son départ à la retraite.
- L'épargne-retraite constituée peut également être transférée sur un contrat de même nature « Article 83 », un contrat dit « Madelin » ou « Madelin agricole », un Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise (PERE) ou sur un Plan d'Epargne Retraite Populaire (PERP).

### Une protection des proches

- **En cas de décès avant le départ à la retraite**, l'épargne-retraite constituée sera versée sous forme de capital au(x) bénéficiaire(s) non soumis aux droits de succession.
- **Une garantie décès renforcée :**  
Cardif Retraite Entreprise vous fait profiter d'une garantie décès plancher, **sans frais supplémentaires**. En cas de décès avant le départ à la retraite, et ce, quelles que soient les options de gestion financière, les bénéficiaires de l'assuré percevront un capital décès complémentaire (d'au maximum 200 000 € versés sous forme de rente), si l'épargne-retraite est inférieure aux versements nets de frais.

# De nombreux avantages fiscaux

Cardif Retraite Entreprise est un contrat de retraite à cotisations définies. Cet outil de retraite socialement avantageux tant pour votre entreprise que pour vos salariés assurés.

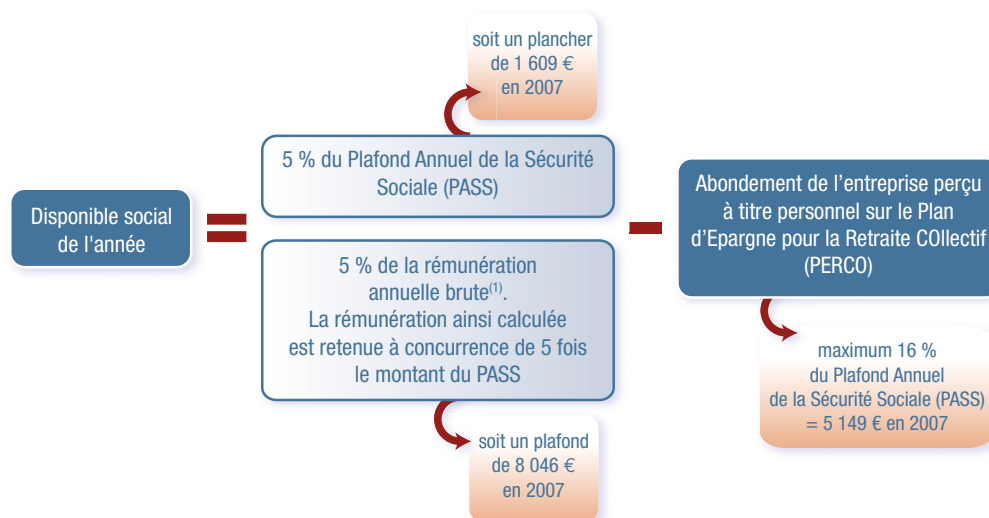
## Pour l'entreprise

### ■ Une déductibilité fiscale des cotisations

Chaque année, les cotisations de l'entreprise sont intégralement déductibles du résultat imposable de l'entreprise.

### ■ Une exonération des cotisations sociales

Les cotisations versées par l'employeur aux régimes de retraite supplémentaire sont exonérées de charges sociales dans la limite du plafond individuel de chaque assuré pour une fraction n'excédant pas la plus élevée des deux valeurs suivantes :



### Illustration

Hypothèse d'un versement de 5 000 € par l'entreprise  
 - soit sous forme de prime/augmentation de salaire  
 - soit sous forme de versement sur Cardif Retraite Entreprise

Simulation (en euros)	Complément de salaire	Versement de cotisations sur Cardif Retraite Entreprise
A - Montant brut versé par l'entreprise	5 000 €	5 000 €
B - Charges sociales patronales (hypothèse 50 %)	2 500 €	0 € <sup>(2)</sup>
C - Economie d'impôt sur les sociétés	2 500 €	1 666,70 €
Coût réel pour l'entreprise (A+B-C)	5 000 €	3 333,30 €

**Une économie immédiate :** en réalisant un versement sur Cardif Retraite Entreprise, l'entreprise économise environ 33 % par rapport à une augmentation de salaire.

(1) Sous conditions et dans les limites fixées par la réglementation.

(2) Sous réserve des plafonds sociaux.

# x et sociaux

rémunération supplémentaire différée est fiscalement et

## Pour le salarié

### ■ Une exonération d'impôt sur le revenu

En phase épargne, les versements de l'entreprise, de même que ceux du salarié le cas échéant, sont exonérés d'impôt sur le revenu, dans la limite d'un plafond individuel présenté ci-dessous :



### — Illustration

Pour le salarié assuré, hypothèse d'un versement de 5 000 € par l'entreprise

- soit sous forme de prime / augmentation de salaire
- soit sous forme de versement sur Cardif Retraite Entreprise

Simulation (en euros)	Complément de salaire	Versement de cotisations sur Cardif Retraite Entreprise
A - Montant brut versé par l'entreprise	5 000 €	5 000 €
B - Charges sociales salariales (hypothèse 20 %)	1 000 €	0 €
C - CSG et CRDS (8 % de 97 % <sup>(2)</sup> )	388 €	388 €
D - Fraction CSG déductible (5,1 % de 97 %)	247,35 €	247,35 €
Assiette imposable après abattements de 10 % E = (A-B) - [(A-B) x 10 %] - D	3 352 €	0 €
F - Impôt sur le revenu (tranche 30 %) <sup>(3)</sup>	1 005 €	0 €
Coût total pour votre salarié G = (B+C+F)	2 393 €	388 € <sup>(4)</sup>
Montant net après impôt H = A - G	2 607 €	4 612 €
Taux d'efficacité	52 %	92 %
Disponibilité	Immédiate	A la retraite

**Une solution plus avantageuse qu'une augmentation de salaire :** à coût équivalent pour l'entreprise, le gain net pour le salarié avec Cardif Retraite Entreprise est **1,7 fois plus élevé**.

(1) Chaque année, la rémunération annuelle brute prise en compte est limitée à huit fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale. En 2007, le PASS est égal à 32 184 €. Le plafond de déductibilité maximum est donc de 20 598 €.

(2) Les cotisations versées par l'entreprise sont assujetties à la CSG et CRDS dès le premier euro, après application de l'abattement pour frais professionnels de 3 %.

(3) Ce taux correspond à une fraction du revenu imposable allant de 24 872 € à 66 679 € pour l'imposition des revenus 2006.

(4) Le salarié déduit le montant correspondant à la CSG déductible de son assiette imposable.

# Un large choix de gestion financière

Cardif Retraite Entreprise vous offre 3 options de gestion financière : Gestion à horizon, de l'entreprise ou des salariés sur l'une d'elles.

## La Gestion à horizon

Pour **optimiser** la gestion financière en fonction de l'**échéance-retraite**

La Gestion à horizon<sup>(1)</sup> permet d'optimiser la recherche de performance en fonction de la date prévisionnelle du départ à la retraite des assurés. Les versements sont affectés aux compartiments de la SICAV BNP Paribas Retraite. La gestion de l'épargne est entièrement assurée par les experts financiers de BNP Paribas Asset Management jusqu'à l'échéance-retraite.

Plus l'horizon de départ à la retraite est :

- **lointain**, plus la part d'actions est élevée afin d'offrir des perspectives de performances plus favorables sur la période ;
- **proche**, plus la part d'actions est réduite au profit des investissements monétaires afin de sécuriser l'épargne constituée.

## **BON à SAVOIR**

La SICAV BNP Paribas Retraite c'est la sérénité d'une gestion déléguée aux experts financiers de BNP Paribas Asset Management. Sa performance est optimisée du fait d'une allocation d'actifs dynamique tenant compte des conditions de marché et non sur une « simple » désensibilisation mécanique réalisée à une date fixe en dehors de toute considération de marché.

*(1) Dans le cas où l'option est retenue par l'entreprise ou les assurés.*

*(2) Pour les échéances-retraite supérieures ou égales à 21 ans, les cotisations sont d'abord affectées sur le compartiment BNP Paribas Retraite Horizon, puis arbitrées gratuitement, à 20 ans de l'échéance-retraite, vers le compartiment correspondant à la date de départ probable à la retraite de l'assuré.*

# cière

libre ou sécurisée. Les cotisations sont investies au choix

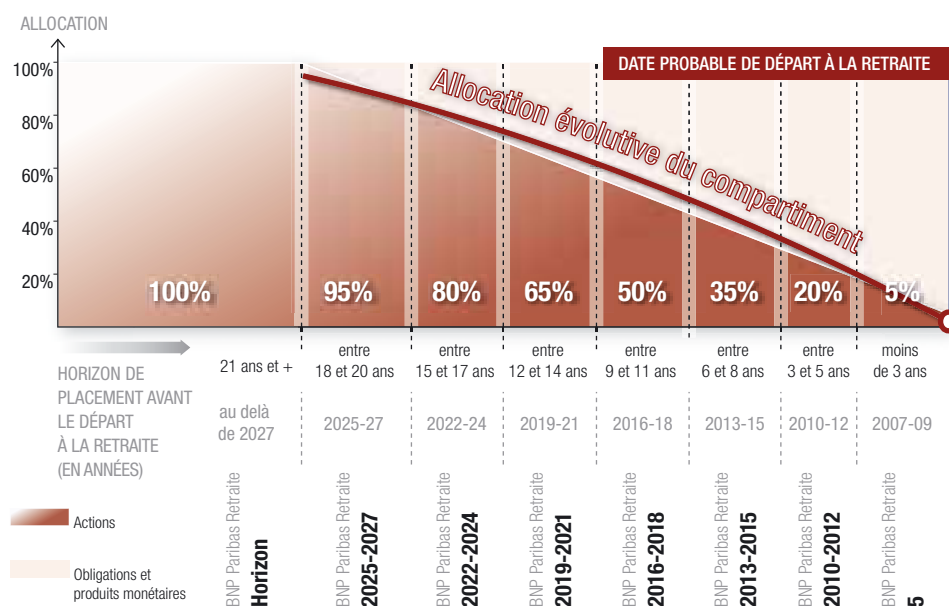
## L'offre BNP Paribas Retraite

Elle est la **première SICAV socialement responsable** sur le marché français (758 millions d'euros d'encours au 30/06/2007). En complément de l'analyse financière des marchés, les experts de BNP Paribas Asset Management privilégient la sélection des valeurs d'entreprises conciliant à la fois cohérence sociale, intégration de l'environnement et rentabilité. En respectant ces valeurs, ces entreprises sont plus à même de connaître un développement économique durable.

La SICAV BNP Paribas Retraite est constituée de 8 OPCVM pour couvrir très précisément tous les horizons-retraite<sup>(2)</sup>.

## Répartition du portefeuille

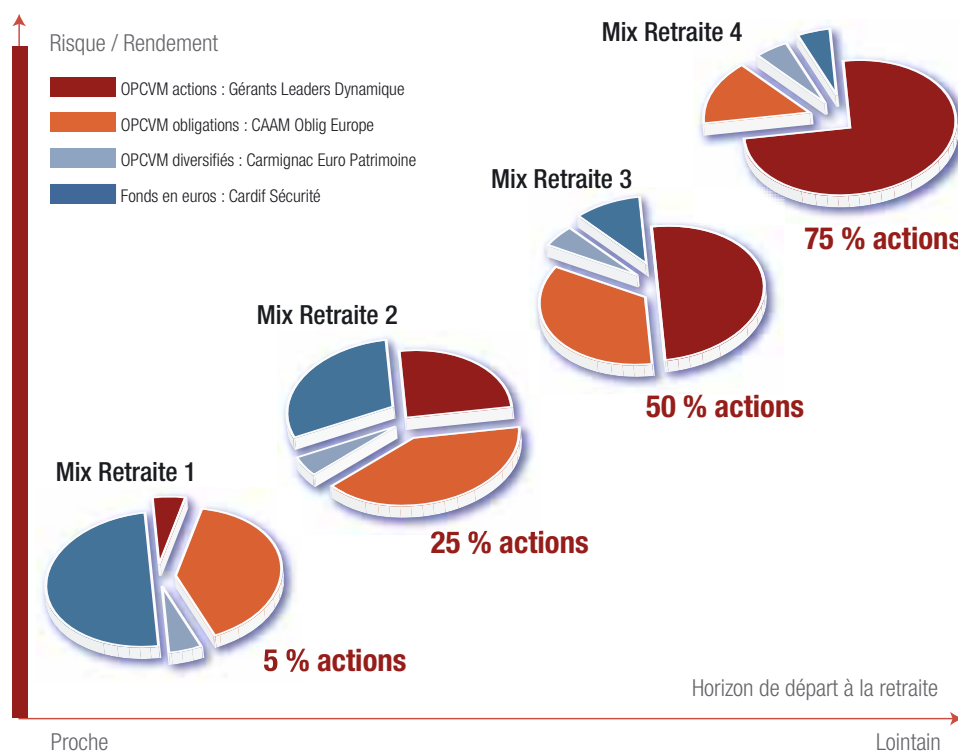
Cette gamme prend en compte les nouvelles échéances de départ à la retraite et donne lieu notamment à la création de nouveaux compartiments.



## La Gestion libre

### Pour profiter simplement des opportunités des marchés financiers

La Gestion libre<sup>(1)</sup> permet de profiter du potentiel de performance des marchés financiers. L'assuré choisit un Mix Retraite parmi les 4 proposés en fonction de son horizon de retraite et de sa sensibilité au risque actions.



## BON à SAVOIR

Les cotisations sont versées selon une allocation de référence spécifique à chaque Mix Retraite. D'année en année, la répartition de l'épargne-retraite évolue en fonction des marchés financiers.

(1) Dans le cas où l'option est retenue par l'entreprise ou les assurés.

## Les Mix Retraite en détail

Tout l'intérêt de la multigestion réside dans la diversité à la fois des supports d'investissement et des sociétés de gestion.

### Cette diversité permet d'améliorer le potentiel de performance :

- par la possibilité d'investir sur différents secteurs économiques et géographiques,
- grâce à l'expertise de gestionnaires de renom : BNP Paribas Asset Management, Crédit Agricole Asset Management, Carmignac Gestion.

*Un seul fonds donnant accès :*

- à des fonds gérés par des sociétés de gestion reconnues des investisseurs et considérées comme leaders dans leurs spécialités,
- à des fonds de sociétés de gestion jusqu'à présent réservés aux investisseurs professionnels.

### ■ OPCVM Actions internationales : Gérants Leaders Dynamique

#### Gestionnaire : BNP Paribas Asset Management

Gérants Leaders Dynamique est un fonds multigestionnaire, investi sans contrainte de répartition géographique spécifique. Son objectif de gestion est d'obtenir, sur un horizon de 5 ans, une performance supérieure à un indice de référence composite représentatif des marchés mondiaux (60 % Europe, 20 % USA, 10 % Japon, 10 % pays émergents).

*Un univers d'investissement :*

- diversifié qui s'étend des obligations de la zone € et hors € (Royaume Uni, suède...) jusqu'aux obligations de l'Europe émergente (Croatie, Roumanie...),
- une expertise solide, reconnue par les marchés.

### ■ OPCVM Obligations européennes : CAAM Oblig Europe

#### Gestionnaire : Crédit Agricole Asset Management

Ce fonds est investi sur les marchés européens de taux et de devises avec une large ouverture sur les pays émergents européens. Son objectif de gestion est de surperformer l'indice représentatif des marchés obligataires européens sur trois ans. L'équipe de gestion diversifie son allocation notamment entre des positions stratégiques et des paris tactiques.

### ■ OPCVM Diversifiés : Carmignac Euro Patrimoine

#### Gestionnaire : Carmignac Gestion

Carmignac Euro Patrimoine est orienté vers la recherche d'une performance régulière à travers une gestion active et « non benchmarkée », soit sans contrainte a priori d'allocation par pays, secteur, type ou taille de valeurs. Son objectif de gestion est de surperformer son indicateur de référence composé de 50 % de l'indice DJ Euro Stoxx 50 et 50 % de l'indice Eonia.

- un fonds pan-européen,
- une gestion 100 % stock-picking.

### ■ Le fonds en euros : Cardif Sécurité

Le fonds en euros est géré avec prudence. Il est constitué en grande partie d'obligations dont la plupart bénéficie de la plus haute notation « AAA ».

## Toute l'expérience Cardif à votre service

### 4 Mix Retraite :

- le fonds en euros entre dans la composition de chaque Mix, pour plus de sécurité,
- un accès aux meilleurs gestionnaires du marché et à une diversification de qualité.

## La Gestion sécurisée<sup>(1)</sup>

### Le fonds en euros pour sécuriser votre épargne

Sécuritaire avant tout, le fonds en euros Cardif Sécurité, géré par la compagnie Cardif Assurance Vie a vocation à assurer une rémunération régulière. Le fonds en euros offre une sécurité maximale via un taux minimum garanti défini annuellement et une participation aux bénéfices attribuée en fin d'année.

## BON à SAVOIR

L'assuré a la possibilité une fois par an, à tout moment, sans frais :

- de choisir une nouvelle option de gestion financière, dans le cas où celle-ci est totalement laissée à sa main ou selon une pré-sélection faite par l'entreprise,

et dans le cadre de la Gestion libre :

- d'arbitrer vers un autre Mix Retraite,
- de demander un rééquilibrage conformément à la répartition initiale du Mix Retraite choisi.

*(1) Dans le cas où l'option est retenue par l'entreprise ou les assurés.*

# L'offre Rente personnalisée

Lors de son départ en retraite, chaque salarié bénéficiaire percevra des revenus supplémentaires à vie sous la forme d'une rente, en complément des revenus versés par les régimes de retraite obligatoires.

En choisissant Cardif Retraite Entreprise, vous offrez le choix à vos salariés entre la **rente viagère simple**, qui assure un revenu revalorisé tout au long de la retraite et 4 options de Rente personnalisées :

## La rente viagère avec réversion

L'assuré souhaite protéger son conjoint s'il venait à décéder le premier.

## La rente viagère avec annuités garanties

L'assuré souhaite offrir un revenu régulier sur une période déterminée, à son conjoint, ses enfants ou une personne qui lui est chère s'il venait à décéder prématurément.

## La rente viagère par paliers

Les enfants sont encore à la charge de l'assuré au moment où il part en retraite ou son conjoint continue à travailler encore quelques années... Il peut choisir d'augmenter ou de diminuer sa rente pendant quelques temps, selon sa situation.

## La rente viagère avec garantie dépendance

L'assuré souhaite majorer substantiellement sa rente en cas de perte d'autonomie.

### BON à SAVOIR

- Lors de la transformation de l'épargne-retraite en rente, le bénéficiaire peut associer deux options<sup>(1)</sup> de rente.
- L'offre Rente personnalisée est proposée sur tous les différents dispositifs proposés par Cardif. Les assurés au contrat pourront jouer la complémentarité et disposer de leur rente librement au moment du départ à la retraite tous cadres fiscaux confondus : PERCOL, Madelin, PERP ou assurance vie.
- Les options de rente proposées sont celles disponibles à la date de transformation de l'épargne-retraite en rente. De nouvelles options de Rente personnalisée pourront être proposées en fonction des offres disponibles au moment de la cessation définitive d'activité professionnelle et suivant les évolutions techniques, financières, voire démographiques à venir.

*(1) Sous certaines conditions.*

# Cardif Retraite Entreprise, L'information et le service en plus

## Pour l'entreprise

### Un outil de simulation indispensable

Votre Conseiller peut réaliser sur demande, des simulations pour vous permettre de visualiser très précisément l'impact de la mise en place de Cardif Retraite Entreprise au sein de votre entreprise.

**Vous obtenez ainsi une étude complète qui vous permet :**

- d'estimer l'épargne-retraite et donc le niveau de rente dont pourrait bénéficier chacun de vos collaborateurs selon les spécificités de votre entreprise : paramètres de calcul des cotisations, âge de vos salariés, taux de capitalisation...
- d'identifier le coût du dispositif pour l'entreprise et le budget nécessaire,
- de profiter de services d'évaluation : coût de dépassement des disponibles sociaux et fiscaux pour ajuster au mieux le niveau de cotisation à verser.

## Pour les assurés

### Un suivi de l'épargne-retraite

[www.epargneretraite.cardif.fr](http://www.epargneretraite.cardif.fr) est un site complet pour suivre l'évolution de l'épargne-retraite.

**Au sein de cet espace sécurisé, les assurés pourront prochainement :**

- consulter leurs comptes,
- suivre la répartition des avoirs,
- prendre connaissance des performances et des prospectus simplifiés des OPCVM choisis,
- accéder à des simulateurs d'épargne-retraite et de rente.

En un seul clic, ils disposent de tous les documents nécessaires à la réalisation des opérations sur le dispositif retraite.

**De nombreuses possibilités sont offertes :**

- nouvelle désignation de bénéficiaire(s),
- rachat exceptionnel<sup>(1)</sup>,
- demande de transformation de l'épargne-retraite en rente,
- modification des coordonnées personnelles...

*(1) Selon les possibilités offertes par la réglementation en vigueur.*



[www.epargneretraite.cardif.fr](http://www.epargneretraite.cardif.fr)

# Cardif, de nombreuses autres solutions

## En épargne-retraite

### Une gamme Assurance individuelle

- Cardif Multi-Plus PERP
- Cardif Retraite Professionnels (contrat d'assurance vie Loi Madelin)

### Une gamme Assurance collective (sur mesure)

- Article 39
- Indemnités de Fin de Carrière

### Une gamme Epargne salariale

- PEE Effigie
- PERCOI Effigie

## En prévoyance

- Cardif Garantie Emprunteur
- Cardif Garantie

## En assurance vie et capitalisation

- Cardif Multi-Plus 3

## **BON à SAVOIR**

Pensez aux synergies Article 83 et/ou PEE + PERCOI afin d'optimiser les dispositifs mis en place dans votre entreprise, et associez, selon vos objectifs, l'épargne projet et l'épargne-retraite avec des dispositifs catégoriels ou non.



Avant de choisir une ou plusieurs unités de compte, vous devez lire attentivement les caractéristiques principales ou le prospectus simplifié des OPCVM sélectionnés, documents réglementaires agréés par l'Autorité des Marchés Financiers, disponibles sur simple demande auprès de votre conseiller.



**CARDIF**

Une société de BNP PARIBAS

**Cardif Assurance Vie** - Entreprise régie par le Code des assurances  
S.A. au capital de 490 824 112 € - 732 028 154 RCS Paris  
Siège social : 5, avenue Kléber - 75798 Paris Cedex 16  
Bureaux : 4, rue des Frères Caudron - 92858 Rueil Malmaison Cedex  
Tél. 01 41 42 83 00

Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles - 61, rue Taitbout - 75009 Paris